



L'ave
à L'arquette Desieur Jacques roan & Desieur Antoine faure
le premier tuteur & le dernier tuteur de la succession de
L'autre & Domiciles à la commune de saint Jean de
marépoles solidaires communs ayant une même intention. faisant
Elatrice de Domicile pour la validité de présent à la ville
de Lagny chez m^r le maire de cette ville & tant que de
besoin l'archevêque de la cour de Lagny & la ville de Lagny
chez m^r Valfaire curé de la paroisse de Lagny, qui est curé de la
& qui occupera pour les requérants &c.

Indiqués pour sureté savoir paiements 1^o De la
somme de cent quarante quatre francs principal porte
dans la promesse prise d'ordre des requérants
requérants le vingt neuf du mois d'Aout de huit cent
quarante quatre, par Jean Degrand agriculteur
demeurant sur la commune de Lagny et dont cinquante
francs sont dus au dit sieur roan et quatre vingt quatre
francs au dit sieur faure & exigible depuis le quatre
mars dernier, 2^o Des montants des intérêts du dit capital
courus depuis cette dernière date 3^o De celle de
une franc 16 centimes pour les frais de l'enregistrement
de cette promesse fait à Lagny le 26 du courant
f^o 176 N^o 102 & en il art^e pour pour tout droit

Cette dernière somme 4^o Des frais de présent & de
ceux qui en seront la suite de vertu de la dite promesse &
de la loi au sursis d'arrêt au préjudice dudit Degrand entre les
mains de m^r Moulin notaire demeurant à Lagny & Lagny
toutes les sommes quelconques qu'il soit au pouvoir d'elles

Baill: stamm' copie Dupresant app'ant. Ient le content
de

(Handwritten calculations)

Westbourne

229

Rev Henry James Roberts



Amesbury

548109-6